

Accueillantes d'enfants salariées

Des postes supplémentaires et une campagne de sensibilisation

Bruxelles, le 2 mai 2019

La Ministre de l'Enfance Alda GREOLI et l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) lancent une vaste campagne pour informer les accueillantes mais aussi les élèves qui se destineraient à ce précieux métier de la possibilité de bénéficier désormais d'un vrai contrat de travail, avec tous les avantages qui y sont liés. L'objectif : en renforcer l'attractivité et augmenter encore le nombre de places d'accueil disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le premier test de ce nouveau statut a été un tel succès que 200 postes supplémentaires y ont déjà été ajoutés.

En parfaite collaboration avec l'ONE, un projet pilote a ainsi vu le jour, en janvier 2018, portant sur 400 postes salariés. L'opération a connu un franc succès, à tel point que 200 contrats supplémentaires ont déjà été ajoutés à l'offre initiale.

A terme, l'objectif est la généralisation du statut de salarié à l'ensemble des accueillants et accueillantes d'enfants francophones. Mais cette perspective n'est toutefois pas encore assez connue. C'est la raison pour laquelle une vaste campagne d'information voit aujourd'hui le jour. Elle se décline sur différents supports : des flyers et affiches, mais également des vidéos ou des messages sur les réseaux sociaux. Tout cela est destiné aux services d'accueillantes, aux écoles, aux services du Forem et d'Actiris, aux bureaux de l'ONE mais aussi aux communes.

Le but de cette campagne est de susciter davantage de vocations, notamment à un moment charnière de l'année où bon nombre d'étudiants s'apprentent à opérer un choix crucial pour leur avenir. La volonté est dès lors de mettre en lumière les différents avantages qu'offre ce nouveau statut, tels que :

- une protection sociale complète ;
- des congés payés ;
- un pécule de vacances ;
- une stabilité de revenus et d'emploi ;
- etc.

La campagne est aussi l'occasion de rappeler que l'obtention de ce statut permet aux accueillantes de travailler de chez elles ou dans un lieu choisi, sûr et adapté. Elles y bénéficient d'un service qui encadre, fournit une aide pour l'équipement de base et prend en charge la gestion administrative de leur activité. Une bonne façon de les détacher de contraintes souvent lourdes pour leur permettre de se concentrer sur la seule chose qui importe : l'accueil des tout-petits.

Alda GREOLI : « *Cette campagne de communication a pour but d'informer les accueillantes en activité ainsi que les nouveaux candidats de l'existence de ce nouveau statut, des avancées qu'il constitue et des modalités à suivre pour en bénéficier. Je ne doute pas qu'elle permettra de susciter des vocations, ce qui contribuera à augmenter encore l'offre de places d'accueil comme nous l'aurons fait tout au long de cette législature. Je suis très heureuse d'avoir pu contribuer à faire aboutir un tel projet : un vrai contrat de travail renforce l'attractivité de cette profession exigeante et répond concrètement aux besoins des papas, des mamans et de leur bout'chou.* »

Découvrez les vidéos de promotion dans leurs versions [courte](#) et [longue](#).

Plus d'infos ?

Christian CARPENTIER

Porte-parole de la Ministre Alda GREOLI

GSM : +32 475 86 06 13

E-mail : christian.carpentier@gov.wallonie.be

Guillaume GOFFIN

Service communication externe

OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Tél : 02 542 12 92

GSM : +32 499 77 30 93

E-mail : guillaume.goffin@one.be

Bernard GEERTS

Conseiller au Département Accueil

OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Tél : 02 542 15 83

GSM : +32 493 31 47 48

E-mail : bernard.geerts@one.be

Internet : www.one.be/accueillantesalariee